

# PLUI

Plan local  
d'urbanisme  
intercommunal

## Saint-Étienne Métropole

Imaginons ensemble  
notre territoire de demain



SÉM

SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

Octobre 2022

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE N°5 RIVE-DE-GIER

## SOMMAIRE

RÉUNION #5 .....	3
Rive-de-Gier .....	3
<b>1. Déroulement global de la réunion .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Les enjeux soulevés en espace d'accueil .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Echanges avec la salle sur la démarche et l'état des lieux</b>	<b>5</b>
Synthèse des échanges autour de la démarche et de l'état des lieux :.....	6
a. Foncier.....	6
b. Urbanisme.....	8
c. Patrimoine.....	9
<b>4. ECHANGES AVEC LA SALLE AUTOUR DU PADD .....</b>	<b>10</b>
Synthèse des échanges autour du PADD :.....	10
a. Foncier .....	10
b. Mobilité .....	11
c. Environnement .....	11
d. Mobilité .....	12
e. Démarche.....	12



Plan local  
d'urbanisme  
intercommunal

**Saint-Étienne Métropole**

# RÉUNION #5

**Rive-de-Gier**

## 1. Déroulement global de la réunion

**Date & lieu de la réunion :** Jeudi 06 octobre 2022, de 18 à 20h, Salle de spectacle Jean Dasté, Rive-de-Gier

**Nombre de participants :** 95 participants

### Présents à la tribune :

M. Gilles THIZY, Vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière

M. Vincent BONY, Maire de Rive-de-Gier

M. Pascal GONON, Conseiller métropolitain délégué auprès de Gilles Thizy

Mme. Delphine SALEN, Cheffe de Projet PLUi de Saint-Étienne Métropole

### Facilitateurs :

Mme. Emmanuelle GALLOT-DELAMEZIERE, Directrice d'Aire Publique

M. David MONCHANIN, Chef de projet concertation et communication, Aire Publique

### Déroulé de la réunion :

**Temps 0 :** Accueil autour des panneaux d'exposition et échange « un enjeu fort pour mon territoire en lien avec le PLUi de Saint Etienne Métropole »

**Temps 1 :** Introduction et présentation de la démarche

**Temps 2 :** Présentation du diagnostic et des enjeux, suivi d'un temps d'échanges

**Temps 3 :** Ouverture sur le PADD, suivi d'un temps d'échanges

**Temps 4 :** Rappel des modalités de concertation et mot de clôture



## 2. Les enjeux soulevés en espace d'accueil



### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Participation à la réunion publique afin de connaître les orientations écologiques prises dans le PLUi
- Souhait d'avoir plus d'espaces verts et de nature en ville, notamment dans le centre des communes
- Questionnement autour de la gestion des déchets sauvages et de la recrudescence des dépôts dans la vallée du Gier
- De quelle façon les points de vue (au sens de paysages) sont pris en compte dans le PLUi ?



### URBANISME

- Souhait du passage de terrains en zone actuellement non constructible à une zone constructible
- Déclassement et reclassement que les bons choix soient faits et qu'il n'y ait pas de prise en otage des habitants. Il faut permettre aux enfants du pays de s'installer.



### MUTUALISATION

- Garder la latitude nécessaire pour que les communes puissent agir
- Des règles équitables pour l'ensemble des communes de SEM
- Le PLUi va-t-il alourdir la gestion communale ?
- Adéquation entre les attentes des territoires ruraux et les objectifs SEM



### DÉMOCRATIE LOCALE

- Comprendre ce qui est et va être travaillé

## 3. Echanges avec la salle sur la démarche et l'état des lieux

Il convient de préciser que seuls les propos en lien avec le PLUi ont été repris dans les éléments ci-dessous.

## Synthèse des échanges autour de la démarche et de l'état des lieux :

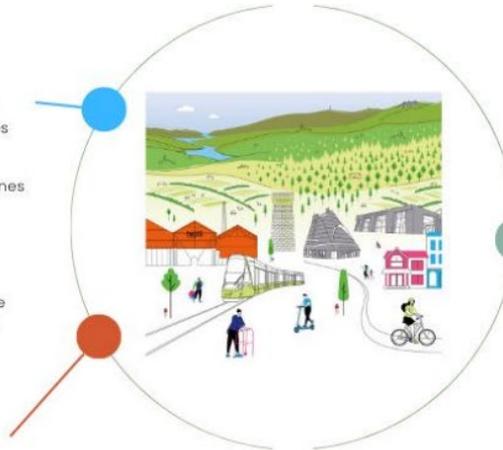
### Urbanisme

Quel bilan du SCoT antérieur ?

Le diagnostic ne parle pas du tout des équipements publics. Qu'en est-il de la santé, des établissements scolaires ... ? Comment pense t-on les choses avec les territoires voisins ?

Le PLUi va t-il encore permettre à certaines communes de ne pas jouer le jeu par rapport à la densification urbaine (ex: Chateauneuf) et à la limitation de l'étalement urbain ?

Usine de la Couzon qui va être préservée dans une zone inondable, que peut-elle devenir ?



### Foncier

Lors du dernier PLU sur la commune de Genilhac de nombreux hectares sont passés inconstructibles. Y aura t-il un retour en arrière possible avec le PLUi ?

Le PLUi va bloquer le nombre de constructions dans les 10-15 ans ? Comment bloquer la pression des lyonnais et le libre arbitre des propriétaires qui veulent vendre ?

### Patrimoine

Avez-vous pensé à l'identification du petit patrimoine rural afin qu'il soit préservé ?



### a. Foncier

**Question/Contribution : Lors du dernier PLU sur la commune de Genilac, il y a un certain nombre d'hectares qui sont passés inconstructibles. Est-ce qu'il y a une possibilité avec ce nouveau PLUI de retour en arrière ou est-ce que ce nombre va encore augmenter ?**

M. Thizy : Je vais commencer par répondre de manière générale. Aujourd'hui, on est dans la réduction de consommation de tout ce qu'on appelle « espaces naturels, agricoles et forestiers ». Et là on est lancé dans cette trajectoire de réduction, de manière à ce que les terres agricoles restent agricoles, demeurent des terres nourricières et que tout ce qui est classé naturel reste également naturel, ou s'améliore de manière à conserver de la biodiversité, des réservoirs pour la faune, etc... Un certain nombre de lois, qui sont en place depuis une vingtaine d'années, ont incité les collectivités à réduire cette consommation. Le SCoT s'en est emparé, pour nous dire : « il va falloir réduire cette consommation ». Les communes de SEM ont été classées, suivant le lieu où elles étaient implantées. Par exemple, la commune de Marcenod est sur un cœur vert, et le SCoT m'indiquait la densité des nouveaux logements à mettre en place sur ma commune, de manière à limiter cette consommation soit 15 logements à l'hectare, comme dans beaucoup d'autres communes rurales. A côté de ça, vous avez le Programme Local de l'Habitat (PLH) de SEM, qui, en fonction de l'évolution démographique souhaitée, va déterminer un nombre plafond de logements à créer par commune. Donc en fonction de ces deux éléments, du nombre de logements et de la densité, il faut construire les documents d'urbanisme et déterminer des zones où ces logements pourront être construits.

Si la commune de Genilac avait un objectif de tant de logements en 6 ans, avec une densité donnée, ça lui donne tant d'hectares. Généralement, les anciens documents d'urbanisme étaient très souples. Il a fallu retirer des hectares de terrains constructibles. Sur Genilac, lors de la dernière révision du PLU communal, 64 hectares de terrains constructibles sont

repassés naturels ou agricoles. Ce qui fait qu'il y a beaucoup de recours, de jugements au tribunal, parce que les gens sont mécontents, ça s'entend. J'ai beaucoup de courriers à signer pour des gens de la commune de Genilac qui ne sont pas satisfaits du traitement qu'ils ont eu.

Aujourd'hui, on est dans le PLUi, donc on va repartir des documents communaux existants, et des réglementations nouvelles, qui vont encore dans le sens de réduire la consommation. Ça ne veut pas dire que ce qui a été enlevé, va devenir constructible. Ça ne veut pas dire que ce qui est aujourd'hui constructible ne le sera pas demain. Puisque ce travail là, on ne l'a pas encore mené, mais c'est bien dans cette trajectoire qu'il faut qu'on aille. Et ça sera fait, non pas par un technicien ou un élu de la Métropole, mais bien en collaboration avec vos élus communaux, en fonction du projet communal. Mais je détaillerai un petit peu plus ces éléments là tout à l'heure.

**Si j'ai bien compris le PLUi va bloquer un peu le nombre de constructions dans les 10-15 ans, c'est-à-dire qu'on ne pourra plus construire comme on veut. Comment allez-vous faire pour contrer les propriétaires qui veulent vendre pour faire construire, pour gagner de l'argent, et la pression des Lyonnais, qui viennent à Rive-de-Gier parce que c'est la première ville la moins chère, bien que le centre-ville ne soit absolument pas attractif pour les Lyonnais. Et que donc les aberrations du genre les Mariannes (quartier pavillonnaire sur les hauteurs de la ville), ne se fera plus. Parce que je pense que ce ghetto va continuer à s'étendre.**

M. Thizy : Alors, ce qui peut rendre une parcelle non constructible, c'est son zonage. Si elle est classée en zone agricole ou naturelle, sa valeur constructive n'est plus la même. En revanche, les propriétaires vont peut-être privilégier la valeur agricole de ces terrains-là, parce que c'est la seule qu'elle pourrait avoir.

Pour la pression lyonnaise, je suis le premier à en être victime également, je suis au sud des Monts du Lyonnais. Malheureusement, c'est l'offre et la demande qui fait le prix du terrain. Donc on a une difficulté à conserver les terrains constructibles pour qu'ils deviennent les futures zones d'habitat de nos propres enfants. Puisqu'effectivement il peut y avoir des gens avec un niveau de vie plus important, des revenus plus importants, qui peuvent proposer des prix d'acquisition plus importants. Il faut donner envie aux futurs habitants, et à ceux en place, de vivre en ville : au centre-ville de Rive-de-Gier par exemple. Les projets de renouvellement urbain œuvrent pour cela, pour rendre ces communes beaucoup plus attractives. Je prends aussi l'exemple de Saint-Étienne : on a tous l'impression que les gens qui vivent à Saint-Étienne veulent en partir, mais tous les programmes immobiliers qui sortent aujourd'hui, sont des projets plutôt qualitatifs par rapport à l'existant – donc c'est bien une question de rénovation urbaine – et ils trouvent tous preneurs très rapidement, parfois avant même que le bâtiment soit sorti de terre. Ce qui importe aussi, c'est l'environnement : l'espace public, un terrain de jeux pour les gamins, de faciliter les déplacements, etc...

M. Bony : Sur l'attractivité de la commune, je ne demande à personne de masquer les difficultés et les enjeux auxquels on est confrontés, mais je demande à chacun de regarder les capacités que nous avons à développer l'attractivité, à montrer comment notre ville est belle. Son patrimoine doit être remis en valeur, et révéler son potentiel. Et aujourd'hui on a des familles lyonnaises qui arrivent y compris en centre-ville et des investisseurs. On a accueilli un architecte qui s'implante à Couzon. On a un centre d'orthodontie qui va venir s'installer à côté de La Poste, on a le restaurant La Renaissance qui est reprise par un jeune chef. Il y a des investisseurs qui veulent reprendre le château du Mouillon pour en faire un

lieu de réception haut de gamme. On veut conserver le caractère de notre commune, populaire, qui aime le travail bien fait, etc... mais on veut aussi s'ouvrir à une capacité d'investir, une capacité d'entreprendre dans la commune parce qu'on a besoin de création d'emplois, de richesses. Je pense qu'il ne faut pas masquer les difficultés mais il faut aussi voir les sources de potentiel et de développement.



## b. Urbanisme

**Question/Contribution : Question d'ordre général qui concerne le SCoT : on n'a pas de bilan du SCoT antérieur. Quand on a fait le SCoT, il y avait plein de communes qui ne voulaient pas venir à Saint-Étienne Métropole. Mais on s'aperçoit qu'on a des déplacements entre Loire Forez et SEM qui sont à notre défaveur. D'ailleurs dans votre diagnostic, on ne parle pas des équipements. Quid de la santé ? Quid de l'enseignement, de l'université ? Qui ne sert pas qu'à SEM, qui sert d'autres territoires. Je pense que ces réflexions, elles sont les mêmes qu'il y a 20 ans, et j'aimerais savoir comment on va faire pour penser le PLUi par rapport à nos partenaires autour du territoire ?**

M. Thizy : Effectivement, le SCoT a une vingtaine d'années, mais celui qui est applicable n'est en place que depuis 2014. Il nous apporte un certain nombre de contraintes, et il visait à éviter les phénomènes concurrentiels. Ce ne sont que des incitations, il y a un certain nombre de prescriptions à respecter mais il faut qu'on soit dans une logique de compatibilité. Tous les EPCI, toutes les communes n'ont peut-être pas effectué suffisamment le travail, et aujourd'hui on se retrouve en effet avec un certain nombre de déséquilibres, qui depuis 2014 n'ont pas été réglés. Le SCoT a un intérêt puisqu'en 2014 il ne comptait que 3 EPCI. La communauté de communes de Forez Est a rejoint le périmètre du SCoT, qui est donc actuellement en révision. L'élargissement du périmètre permet de parler de mobilités notamment. La concentration d'habitat dans la Plaine a créé un nœud routier à la Gouyonnière. Le Département ré-investit de l'argent à chaque fois pour améliorer les conditions de déplacement, mais le temps que les travaux soient faits, c'est trop tard, il y a des nouveaux logements et des nouvelles voitures sur la route. Donc ça crée des difficultés de mobilités mais aussi d'investissements publics. Parce que si l'argent est mis là, il n'est pas mis ailleurs. Donc tout l'intérêt d'un document de planification c'est d'avoir une réflexion très globale, transversale, et qui pour finir arrive jusqu'à « que puis-je faire de mon terrain ? ».

Sur le territoire, on a la chance d'avoir Saint-Étienne, la ville-centre, qui a un certain nombre d'équipements majeurs, qui intéressent tout le département. C'est-à-dire que quand vous avez besoin d'aller à l'hôpital, certes vous avez un hôpital local qui a toute son importance, mais pour une pathologie plus importante, vous allez à Saint-Étienne. Pareil quand vous avez des enfants qui font des études supérieures, l'offre est plutôt sur la ville de Saint-Étienne.

**Par rapport au fait de ne pas jouer le jeu face à la réglementation, notamment du SCoT et par rapport au souci d'étalement urbain : est-ce qu'il sera encore possible pour certaines communes d'imposer des limites de surface minimum de terrain pour être constructibles ? Alors que c'est complètement antinomique avec ce que veut l'état et avec le fait de centraliser les zones urbaines. Par exemple, la commune de Châteauneuf.**

M. Thizy : Cette commune n'est probablement pas la seule à avoir continuer son urbanisation de manière, peut-être pas assez mesurée. Jusqu'à présent il n'y avait pas vraiment de gendarmes, et c'est la commune qui faisait son PLU communal en fonction de la réglementation en cours. Aujourd'hui, on est dans une logique intercommunale, avec l'idée de rééquilibrer tout ça. Ce n'est plus la commune qui va voter son document mais le Conseil Métropolitain avec des représentants de l'ensemble des communes. La loi que je vous présenterai plus tard, dite loi Climat et résilience, va aller beaucoup plus loin que ça.



## c. Patrimoine

**Question/Contribution : Vous avez évoqué dans le diagnostic les identités paysagères remarquables et caractéristiques, je voulais savoir si vous avez pensé au petit patrimoine rural ? Notamment les pierres sèches qui structurent les paysages de nos campagnes. Est-ce que vous avez un plan, des actions, pour éviter que ce patrimoine continue à se dégrader et finisse par disparaître ?**

M. Thizy : Effectivement, il y en a sur toutes les communes. On s'intéresse déjà au « gros » patrimoine, on va dire. Il y a des outils de protection qui existent, il y en a un sur Rive-de-Gier, qui a été arrêté il n'y a pas très longtemps, qui s'appelle « Site Patrimonial Remarquable » (SPR). Ce sont des périmètres de protection quand il y a du patrimoine ancien. C'est un dispositif plutôt général, qui va concerner une commune quand il y a beaucoup de patrimoine. Mais on est bien conscient que dans chaque commune de SEM, il y a des choses qu'on souhaite sauvegarder, même si la commune est très récente. La mienne n'a que 150 années d'existence, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des choses intéressantes à sauvegarder. Un inventaire du patrimoine est en cours de réalisation, pour mettre en place des outils de protection, beaucoup plus simples qu'un SPR. Ça dépendra aussi de la sensibilité de vos élus dans chacune des communes, mais je ne pense pas qu'il y ait des élus qui ne se préoccupe pas du patrimoine. Il y a aussi eu des enquêtes publiques ouvertes dans chaque commune sur un autre document, le RLPi : Règlement local de publicité. Lui va gérer à la fois les dispositifs publicitaires mais aussi les pré-enseignes et les enseignes, qu'elles soient commerciales, industrielles ou artisanales. Et l'idée c'est d'améliorer les choses pour le paysage et le cadre de vie.

**Pour donner suite à cette question sur le patrimoine : à Couzon il y a une grande usine qui devait être démolie, finalement elle sera préservée. Mais elle est dans une pseudo zone inondable, parce qu'en 2008 quand le Gier est sorti à Rive-de-Gier, là-bas il n'est pas du tout sorti. Conserver un bâtiment comme celui-ci c'est très bien, mais qu'en faire du coup ?**

M. Bony : Excellente question, j'y étais ce matin, avec notre collègue Nora Berroukeche, qui a la charge de l'économie. On a pu lui faire visiter les sites économiques à reprendre. SEM a la propriété de cette Halle Couzon, qui est un bâtiment remarquable (charpente en bois, effet cathédrale) et qui est l'objet de deux injonctions contradictoires de la part de l'Etat. Première injonction : il faut absolument la préserver. Mais il y a un autre service de l'Etat, en charge de la protection des populations face aux risques d'inondations, qui dit c'est une « zone rouge, il faut détruire tout de suite ». Donc à un moment, il va falloir sortir de la contradiction, et mettre en valeur cet outil magnifique que l'histoire nous a légué. C'est l'objet de la mobilisation des élus. Donc on veille, élus municipaux, avec les élus métropolitains, à ce qu'on sorte de cette contradiction et qu'on puisse développer un projet. Pour l'instant il n'y a pas de projet plus clair sur la table, mais ce qu'on peut dire c'est qu'on

pourra sortir de cette contradiction sans aller à une ouverture totale du site en ERP (établissement recevant du public), ça ne sera pas possible. Cependant, on devrait pouvoir trouver des solutions techniques qui permettent d'y installer des activités économiques. Il y aura tout un processus de mise aux normes évidemment, mais il faut qu'on puisse en faire quelque chose de ce bâtiment tout à fait remarquable.

## 4. ECHANGES AVEC LA SALLE AUTOUR DU PADD

### Synthèse des échanges autour du PADD :

Quel est le délai pour avoir une réponse sur une parcelle agricole inconstructible qu'on souhaiterait rendre constructible ?

A45, qu'est-ce qui reste du travail effectué sur ce sujet ?

Comment faire cohabiter les enjeux écologiques et touristiques à Sainte Croix en Jarez ?



Comment va être représentée la cartographie du zonage du PLUi ?

Est-il prévu des zones de parkings relais et des bus plus nombreux pour accéder à la gare de Rive de Gier qui est actuellement saturée ?

A partir de quelle date sera mis en place le sursis à statuer ?



#### a. Foncier

**Question/Contribution :** Quelle est le délai pour avoir une réponse sur une parcelle agricole inconstructible qu'on souhaiterait rendre constructible ? Nous sommes habitants de Cellieu et j'ai déjà échangé avec vous par courrier mais une remarque : sur une parcelle de 4000m<sup>2</sup>, à partir du moment où nous sommes sur un secteur où il y a de l'habitat individuel, je crois de la zone E, et des réseaux, je pense que c'est techniquement possible. Il y a un équilibre à trouver, on peut effectivement être dans la logique écologique avec les questions des transports et maintenir une grande partie de la zone, mais 700m<sup>2</sup> à rendre constructible, ça devrait être possible.

**(Complément de la question par la même personne) :** Ce PLUi devrait aussi prendre en compte la question du logement, et de l'augmentation des prix. Le lien et l'équilibre doit être fait avec aussi des personnes engagées par ailleurs dans l'action publique (fonctionnaire, personnel de santé, etc). Comment faire pour se loger face à la hausse des prix du logement.

M. Thizy : L'arrêt du projet est envisagé pour la fin 2023. A partir de fin 2023, vous aurez connaissance de toutes les cartes sur le secteur communal qui vous concerne, et vous

connaîtrez quelles parcelles sont constructibles ou non. Cependant, on ne peut pas promettre que toutes les demandes seront validées. Néanmoins, vous avez parlé d'équilibre et c'est bien ce qu'il faudra qu'on fasse. Mais ce n'est pas parce qu'une parcelle fait 4000 m<sup>2</sup> de terrain qu'une partie ne pourrait pas être constructible. On ne réfléchit pas à la parcelle, mais on réfléchit plutôt au projet. Pour votre cas particulier, j'ai dû vous répondre que votre interrogation sera bien prise en compte quand on travaillera sur le secteur communal, avec les élus communaux. Au vu de la réglementation, vous avez bien compris qu'on va probablement remettre un coup de vis, et le fait qu'une parcelle soit desservie par tous les réseaux n'est pas un gage de constructibilité. A l'inverse, ce n'est pas parce qu'une parcelle n'est pas desservie aujourd'hui qu'elle ne répondra pas à un souhait de développement de la commune, pour « X » raisons. Aussi, dans un lieu où il y a déjà des réseaux, si on rajoute beaucoup d'habitants, ces réseaux ne seront peut-être pas suffisants et il faudra réinvestir. Avec toutes ces problématiques, vous comprendrez que ce n'est pas facile. Au niveau des décisions prises localement, on fera surement beaucoup de gens déçus.

**(Réponse au complément de question)** Nous sommes les premiers, élus, à déplorer la question de la hausse des coûts du foncier. Mais c'est vrai que le document du PLUi ne pourra agir directement sur les prix de l'immobilier.



## b. Mobilité

**Question/Contribution : Par rapport à l'A45, j'imagine que la Métropole a fait un gros travail là-dessus, qu'est-ce qu'il en reste de tout ce qui a été effectué à ce sujet-là.**

M. Thizy : Vous n'êtes pas sans savoir que la Métropole était favorable à la construction de l'A45, tout comme la Région, tout comme le Département. Il y avait un fuseau qui existait, avec une DUP (déclaration d'utilité publique) dessus qui imposait que les terrains dans ce fuseau étaient inconstructibles. Aujourd'hui, c'est comme si la DUP était tombée. C'est-à-dire que le projet, personne politiquement n'a encore dit qu'il était abandonné. Aujourd'hui, les collectivités sont à la recherche d'alternatives. Je pense que Rive-de-Gier est très au courant des nuisances qu'apportent une autoroute. Et que celle qui existe aujourd'hui a une vocation certes d'autoroute, mais qu'elle est surtout utilisée comme une voie de déplacement interne au Gier, et quand les habitants de Rive-de-Gier veulent aller à Saint-Étienne, à La Grand-Croix, ils prennent l'autoroute. C'est le fait qu'il y ait plusieurs usages sur une même voirie qui fait qu'elle n'est plus adaptée aujourd'hui.



## c. Environnement

**Question/Contribution : Je suis très sensible aux objectifs environnementaux et santé que vous avez présentés. J'habite dans un tout petit village, que vous devez connaître qui est très touristique : Sainte-Croix-en-Jarez. Je voulais savoir comment vous comptiez faire cohabiter, dans les réflexions mises en place, les enjeux écologiques et aussi les enjeux touristiques ? Quand il y a plusieurs centaines de touristes le week-end, ça implique des véhicules, ça demande des aménagements...**

M. Thizy : Quand je disais qu'il y avait 53 communes avec toutes ses spécificités, Sainte-Croix-en-Jarez en est bien un exemple très réel. Pour ce qui est des problèmes de stationnement, de voitures le week-end ce n'est pas ce document qui va y répondre. Mais on pourrait, par

exemple, mettre un emplacement réservé sur une parcelle, en vue de la construction d'un parking suffisant.



## d. Mobilité

**Question/contribution : J'habite à côté de Rive-de-Gier, la gare est saturée. Est-ce qu'il est prévu des zones de parking-relais, et des bus plus nombreux pour accéder à la gare.**

M. Bony : Pour répondre à cette question, il a été décidé au niveau de la Métropole de financer une étude pour la création d'une halte ferroviaire nouvelle au niveau de la Grand-Croix. Dans ce débat-là, je me suis employé à favoriser cette décision parce qu'effectivement notre gare est aujourd'hui complètement saturée en termes d'accès. La solution est sans doute de pouvoir diversifier l'accès au train, et c'est vers ça qu'on se dirige. Après on est aussi sur la prolongation d'une ligne de bus permettant de mieux desservir la gare à partir notamment du secteur Marianne. Au-delà des transports en commun il y a aussi toute la question des circulations douces dans la ville, de présenter un schéma de pistes cyclables dans la commune pour aider aux mobilités. On va également développer la question des aires de covoiturage, notamment sur les sorties d'autoroutes. On travaille sur ces sujets qui sont des éléments de réponse pour faciliter les circulations.



## e. Démarche

**Question/Contribution : Vous avez parlé du sursis à statuer tout à l'heure, mais à partir de quelle date ce sera mis en place, est-ce que ce sera au moment de l'arrêt ? Je suis adjointe dans la commune de Saint-Romain en Jarez, par rapport au PADD il y a eu pas mal de remontées des communes, donc comment vous allez retravailler ces remarques ?**

M. Thizy : Ce sera plus proche que l'arrêt. Malheureusement je ne vais pas vous donner de date précise parce que je ne la connais pas aujourd'hui. Le projet de PADD, que je vous ai présenté de manière succincte est en cours de validation. Ce projet a été présenté à tous les maires, et on est aujourd'hui dans une phase où les communes font remonter un certain nombre d'idées, d'amendements, d'évolution de ce document, qu'on va prendre en compte. De la même façon, nous intégrerons les remarques issues des 6 réunions publiques. Le 10 novembre il y aura une conférence intercommunale des maires, qui va regrouper les 53 maires. On va présenter la version définitive de ce document qui j'espère sera validée ce soir-là, ou encore modifiée à la marge. Dès que ce document sera arrêté, il sera proposé à chacun des 53 conseils municipaux, pour en débattre. Pas pour l'accepter, ou le valider, le Code de l'Urbanisme demande juste qu'il y ait un débat sur ce document dans chacun des Conseils Municipaux. Ces débats auront lieu sur cette fin d'année et au début de l'année prochaine. Ensuite on aura le même débat mais cette fois-ci au niveau du Conseil Métropolitain. Une fois que le débat aura eu lieu dans cette instance précise, c'est à partir de ce moment-là, que le sursis à statuer peut-être un outil employé - ou pas - par les communes. Mais ça ne sera pas une obligation.

**Par rapport au document écrit ou graphique, je voulais savoir quelles idées vous avez par rapport à ce qu'on peut voir actuellement sur les PLU, est-ce que par exemple ça**

**sera une cartographie avec chaque commune et d'un clic on pourra voir le détail des zones agricoles, constructibles ?**

M. Thizy : Pour l'instant tous les PLU communaux sont disponibles dans chacune de vos communes, et ils sont tous accessibles aussi sur le site de la Métropole. Plus tard, on aura un seul document qui sera également sur le site de SEM, et que vous pourrez consulter avec un zoom sur la commune qui vous intéresse. Ça ne sera pas à vous de vous balader sur la totalité de la carte, sauf si vous voulez voir ce qu'il se passe chez le voisin.